

Acte n°2025-09

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 octobre 2025,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L712-3 et R719-64 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2026

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à débattre sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2026 ainsi que sur les engagements pluriannuels, sur la base du document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 20 octobre 2025

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université à compter du 24 octobre 2025
Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 24 octobre 2025